



Antenne d'Aubagne

Licence Activité Physique Adaptée & Santé - Activité Équestre Adaptée & Médiation Animale -

Au sein de la Licence 3 STAPS

Mention Activité Physique Adaptée & Santé (APAS)

Spécialisation Activité Équestre Adaptée & Médiation Animale (AEAMA)

Lieu de formation

FSS Antenne d'Aubagne
20 boulevard Émile Combes
13400 Aubagne

Contacts

fss-antenne-aubagne@univ-amu.fr
+33(0)7 62 38 49 33

Maquette



Formation

Les APAs - spécialisation AEAMA - ont pour objectif de générer (de manière éducative, ludique, sportive et sociale) des effets thérapeutiques sans présenter des objectifs de soins. Sur la base de connaissances en physiologie, sciences du mouvement humain, neurosciences, éthologie, bien-être et médiation animale, un enseignant en APA est en mesure de concevoir, de réaliser et d'évaluer une séance d'activité équestre adaptée ou une activité basée sur la médiation animale. Les connaissances dans les techniques de prises en charge par des techniques corporelles, de communication, et de motricité, permettent de ne pas limiter l'action des AEAMA à la simple réalisation de séances.

Conditions d'accès

L'accès à la formation nécessite l'obtention d'un baccalauréat et d'un Galop 5 FFE

Pour une entrée en L2 ou L3, une candidature pour les étudiants de STAPS APAS via e-candidat est préconisée

Publics concernés

Les AEAMA concernent toutes personnes ayant des besoins spécifiques, des limitations d'activité, des atteintes de handicap physique, mental, ou psychique.

Contenus de formation

699 h de Physiopathologie et Anatomie / Biomécanique / Neurosciences comportementales et Sciences Humaines et Sociales.

278 h d'Activités Physiques Sportives et Artistiques + 140 h de méthodologie (outil, langue, numérique et secourisme)

120 h d'Éthologie et d'enseignement sur la médiation animale (équine et canine notamment)

412 h de professionnalisation adossé à des stages en milieu professionnel (structures APAS ; Équestres ou liées à la médiation animale)

La formation accordée à l'issue de la licence une carte professionnelle permettant l'enseignement des APAS, complétée par une spécialisation en AEAMA. Cette carte pro permet également l'encadrement et l'animation de leçons auprès de tous publics, de toutes activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir, à l'exclusion des pratiques compétitives.